

# DRASS DDASS

Nord-Pas-de-Calais

Décembre 2006

N°17

## ***Profils des personnes handicapées vieillissantes prises en charge dans les établissements médico-sociaux et les structures de travail protégé du Nord-Pas-de-Calais***

*Le nombre de personnes âgées augmente dans la population générale comme chez les personnes handicapées. Au cours de l'année 2002, celles-ci ont fait l'objet d'une investigation statistique au sein des établissements médico-sociaux. Cette opération permet, en complément d'exploitations sur d'autres thèmes, de tracer le profil des personnes handicapées vieillissantes accueillies. Il constitue un élément utile dans l'appréciation des besoins de prise en charge qu'engendre le vieillissement de cette population.*

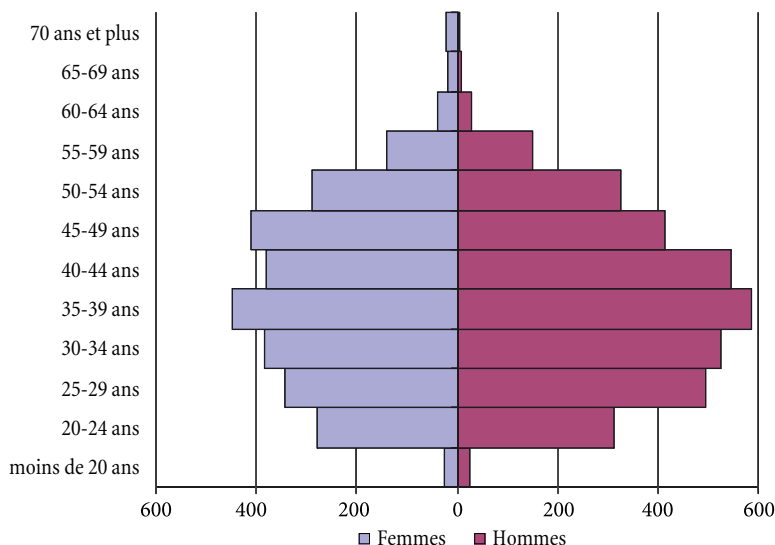
*Il existe deux types de prises en charge : d'une part dans les établissements médico-sociaux proprement dits qui peuvent intervenir notamment au niveau de l'hébergement et de la prise en charge médicale ; d'autre part, dans les structures de travail protégé où les personnes handicapées exercent une activité professionnelle. Certaines personnes sont accueillies dans ces deux types de structure tandis que d'autres ne sont prises en charge que par l'une ou l'autre. C'est pourquoi elles feront l'objet de deux études distinctes.*

*Au 31 décembre 2001, environ 1 850 personnes handicapées vieillissantes, c'est-à-dire âgées de 45 ans et plus, sont accueillies dans les structures médico-sociales du Nord-Pas-de-Calais. Le type d'hébergement et d'activité de cette population diffère peu de celui des plus jeunes. Par contre, les personnes handicapées vieillissantes sorties d'un établissement médico-social ont nettement moins souvent une activité professionnelle et un logement en dehors d'une structure spécialisée que les plus jeunes.*

*Près de 2 000 personnes handicapées vieillissantes travaillent en milieu protégé, dont 8 sur 10 sont en CAT. Elles sont moins souvent hébergées en dehors d'une structure médico-sociale que les plus jeunes. Les personnes vieillissantes ayant quitté un établissement de travail protégé retrouvent moins souvent, après leur sortie, une activité professionnelle que les plus jeunes. Elles sont plus souvent hébergées en structure spécialisée.*

## La prise en charge dans les structures médico-sociales des personnes handicapées vieillissantes

*Pyramide des âges des adultes handicapés accueillis en établissement médico-social du Nord-Pas-de-Calais au 31/12/2001*



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais – ES 2001

### Davantage d'usagers vieillissants en foyer occupationnel

Différents types de structure accueillent des personnes handicapées vieillissantes : 44% sont en foyer occupationnel et 38% en foyer d'hébergement (Définitions). Elles sont ainsi un peu plus souvent prises en charge en foyer occupationnel que l'ensemble des adultes handicapés en établissement.

Seulement 17% sont accueillies en foyer à double tarification (FDT, re-qualifié depuis en foyer d'accueil médicalisé ou FAM) ou en maison d'accueil spécialisée (MAS) (Définitions). Cette proportion est nettement plus importante chez les adultes handicapés plus jeunes : 26% chez les moins de 35 ans et 21% chez les 35-44 ans.

Au 31 décembre 2001, 6 204 adultes handicapés sont accueillis dans des structures médico-sociales du Nord-Pas-de-Calais, soit 2,7‰ de la population des 18-60 ans du Nord-Pas-de-Calais. Ces personnes sont hébergées soit dans les structures mêmes, soit à l'extérieur.

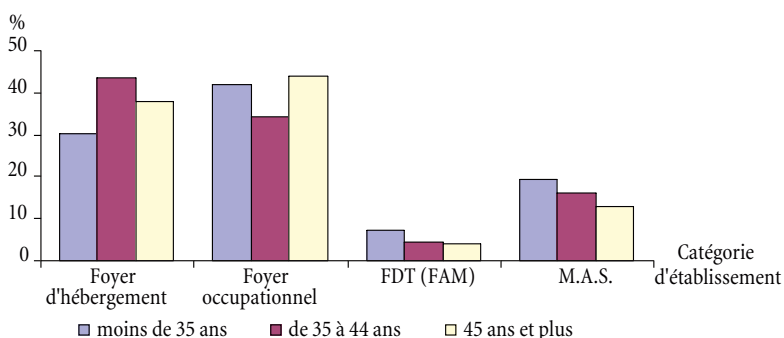
Les adultes qualifiés de « vieillissants », c'est-à-dire âgés de 45 ans et plus, représentent à peine un tiers de cette population, soit 1 850 personnes, dont une majorité sont des hommes (55%). Les trois quarts présentent une déficience intellectuelle.

### 30% des personnes handicapées ont une activité professionnelle

Du point de vue de l'activité professionnelle, sur 10 personnes handicapées vieillissantes prises en charge par les structures médico-sociales, 3 ont une activité professionnelle en centre d'aide par le travail (CAT, re-qualifié depuis en établissement et service d'aide par le travail) ou en atelier protégé (Définitions) ; 5 exercent une activité occupationnelle et 2 sont dans l'impossibilité totale d'exercer la moindre activité.

Ces proportions sont comparables à ce qui est observé sur l'ensemble des adultes handicapés accueillis en établissement médico-social.

*Répartition des adultes handicapés accueillis en établissement médico-social selon la catégorie d'établissement et leur âge au 31/12/2001*



Guide de lecture : Parmi les 45 ans et plus, 38% sont pris en charge en foyer d'hébergement, 45% en foyer occupationnel, 4% en foyer à double tarification et 13% en maison d'accueil spécialisée.

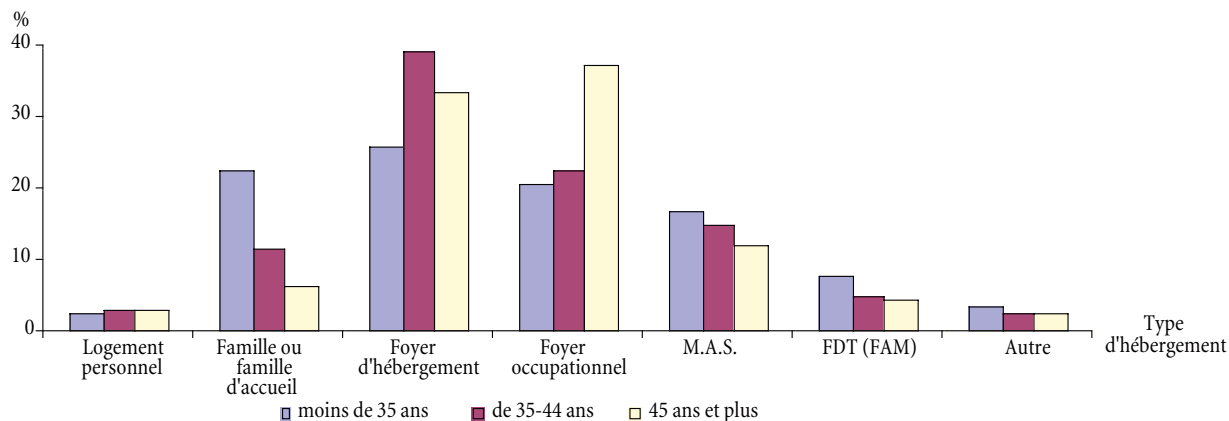
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais – ES 2001

## Seulement 1 personne vieillissante sur 10 réside en dehors de structures spécialisées

Au 31 décembre 2001, dans le Nord-Pas-de-Calais, seulement 17% des adultes handicapés pris en charge sont hébergés à l'extérieur de la structure : en logement personnel, dans la famille ou en famille d'accueil.

Cette situation est cependant moins fréquente chez les plus âgés : seulement 10% des 45 ans et plus sont dans ce cas. Parmi ceux-ci, 60% sont hébergés par la famille.

Répartition des adultes handicapés pris en charge en établissement médico-social selon leur type d'hébergement et leur âge au 31/12/2001



Guide de lecture : Parmi les personnes de 45 ans et plus, 3% ont un logement personnel, 6% sont hébergées parmi leur famille ou résident en famille d'accueil ; 33% sont en foyer d'hébergement ; 38% sont accueillies en foyer occupationnel ; 12% sont en maison d'accueil spécialisée ; 4% en foyer à double tarification et 2% hébergés dans d'autres types de structure.  
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

## Plus d'une centaine d'adultes handicapés vieillissants ont quitté une structure médico-sociale en 2001

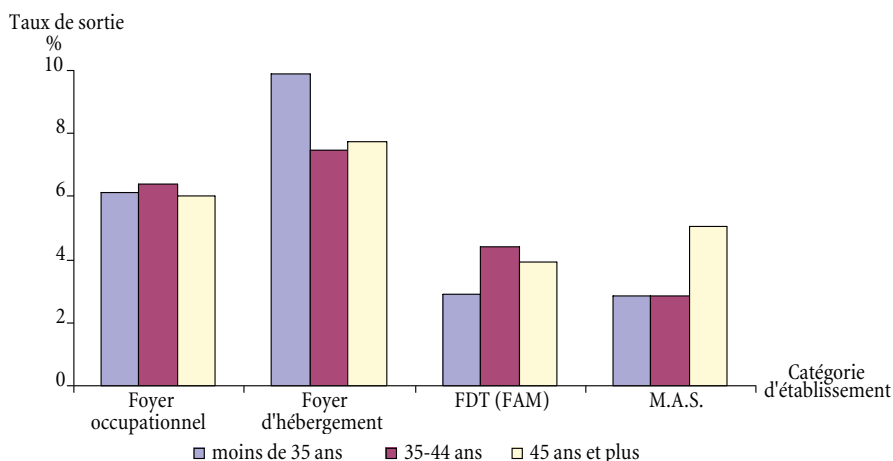
Les sorties concernent les personnes prises en charge par les structures médico-sociales qui, durant l'année 2001, ont quitté ces établissements pour différentes raisons, soit pour rejoindre d'autres types d'institutions, soit par décès.

Au cours de l'année 2001, 388 adultes sont sortis, dont 58 sont décédés. Parmi les personnes décédées, près de la moitié sont âgées de 45 ans et plus. Le taux de sortie (Définitions), qui correspond au rapport du nombre de sorties sur la population accueillie est donc globalement de 6%. Il varie peu selon l'âge.

Chez les personnes vieillissantes, il est nettement moins important pour les femmes que pour les hommes (5% contre 8%). Cet écart s'explique en partie par les sorties dues à un décès, plus fréquentes chez les hommes.

Avec un taux de sortie de 8%, le foyer d'hébergement est la structure où les sorties sont les plus nombreuses. A contrario, les taux de sortie des FDT (FAM) et des MAS restent globalement limités : respectivement à 4% et 3%.

Taux de sortie en 2001 par âge dans les établissements médico-sociaux



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

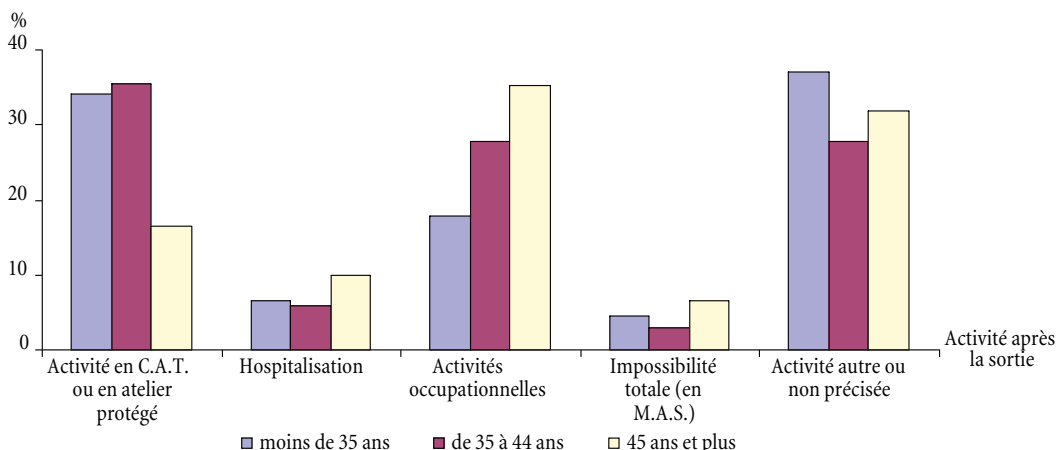
## Davantage d'activité occupationnelle chez les personnes vieillissantes sorties d'un établissement que chez les plus jeunes

Les personnes vieillissantes, après leur sortie d'un établissement, sont peu nombreuses à exercer une activité en milieu protégé : 16% sont dans ce cas (contre 30% de l'ensemble des adultes handicapés sortis d'une structure médico-sociale).

Par contre, 35% ont une activité occupationnelle (contre 26%).

Pour un tiers des personnes sorties ayant 45 ans et plus, l'activité n'a pas été précisée, ce qui est supérieur à la proportion observée pour les autres tranches d'âge.

Répartition des adultes handicapés sortis d'un établissement médico-social en 2001 selon leur âge et leur activité après la sortie (hors décès)



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

Les hommes de 45 ans et plus ayant quitté un établissement médico-social en 2001 sont en proportion plus nombreux à exercer à leur sortie une activité en milieu protégé que les femmes (20% contre 11%), tandis que, pour la même tranche

d'âge, les femmes sorties ont plus souvent une activité occupationnelle que les hommes (44% contre 29%).

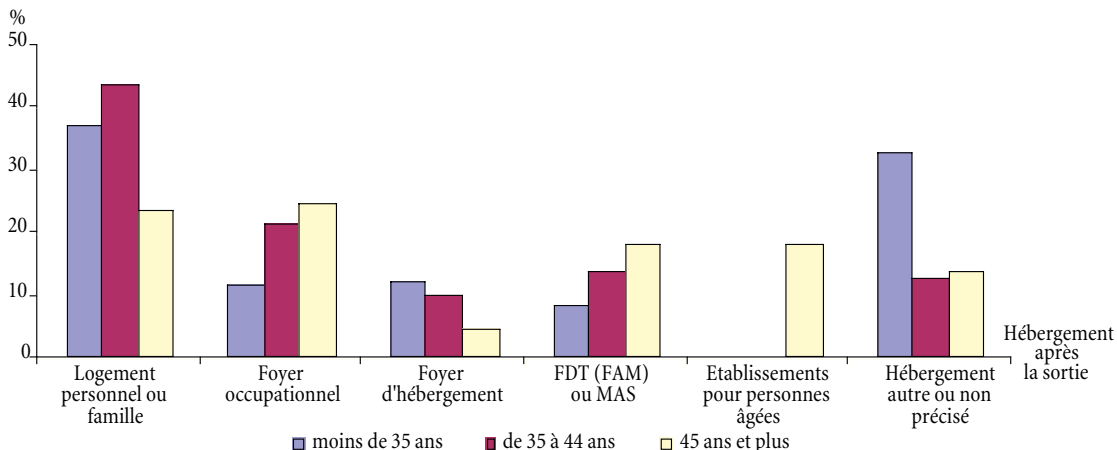
## Moins d'hébergement autonome pour les personnes vieillissantes après leur sortie que pour les plus jeunes

Seulement 23% des personnes handicapées vieillissantes sont hébergées, après leur sortie, à l'extérieur des structures médico-sociales : en logement personnel, dans leur famille ou en famille d'accueil. Cette proportion est près de deux fois plus importante chez les plus jeunes.

Les personnes de 45 ans et plus sont plus souvent prises en charge dans les établissements d'héber-

gement médico-sociaux : les foyers occupationnels, les établissements pour personnes âgées, les foyers à double tarification et les maisons d'accueil spécialisées. Elles sont par contre moins souvent accueillies après leur sortie en foyer d'hébergement que les plus jeunes.

Répartition des adultes handicapés sortis d'un établissement médico-social en 2001 selon leur âge et leur type d'hébergement après la sortie (hors décès)



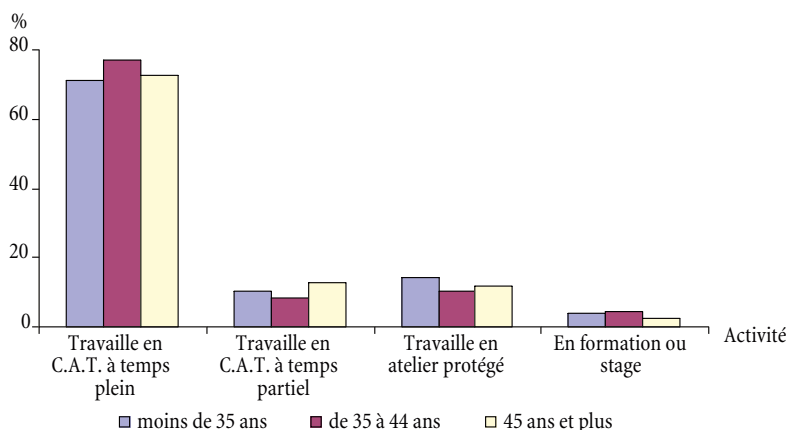
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

## La prise en charge en établissements de travail protégé des personnes handicapées vieillissantes

Au 31 décembre 2001, 9 466 adultes handicapés travaillent dans une structure de travail protégé comme les CAT ou les ateliers protégés (Définitions), soit 4,1‰ des 18 à 60 ans dans la région. Parmi eux, près de 2 000 personnes sont âgées de 45 ans et plus dont un peu plus d'un tiers sont des femmes.

Plus de 8 personnes sur 10 travaillent dans des CAT contre 1 personne dans des ateliers protégés. Parmi les personnes exerçant en CAT, 85% sont à temps plein et 15% à temps partiel.

*Répartition des adultes handicapés travaillant en milieu protégé selon leur type d'activité et leur âge au 31/12/2001*



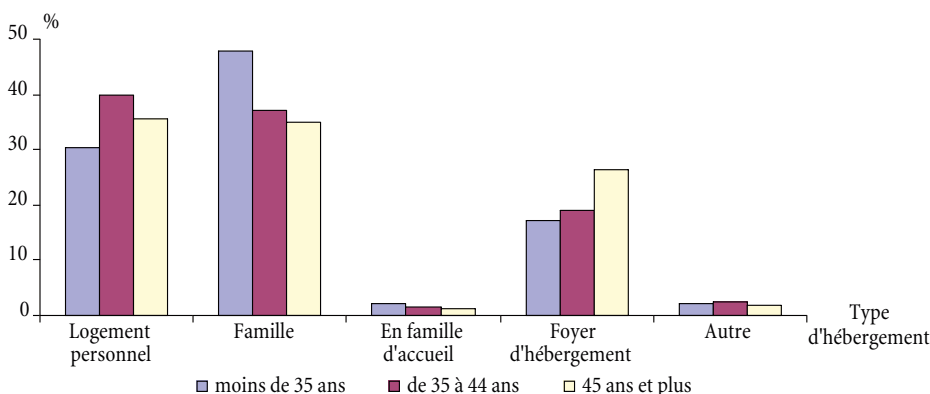
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais – ES 2001

## Le foyer d'hébergement accueille plus de personnes handicapées vieillissantes

71% des personnes handicapées vieillissantes ayant une activité en milieu protégé ont un hébergement extérieur à un établissement : la moitié d'entre eux disposent d'un logement autonome, les autres étant accueillis par leur famille.

Cette dernière situation est cependant moins courante chez les 45 ans et plus que chez les adultes handicapés plus jeunes. 26% sont logés dans les foyers d'hébergement, ce qui est plus fréquent que chez les plus jeunes.

*Répartition des adultes handicapés travaillant en milieu protégé selon leur type d'hébergement et leur âge au 31/12/2001*



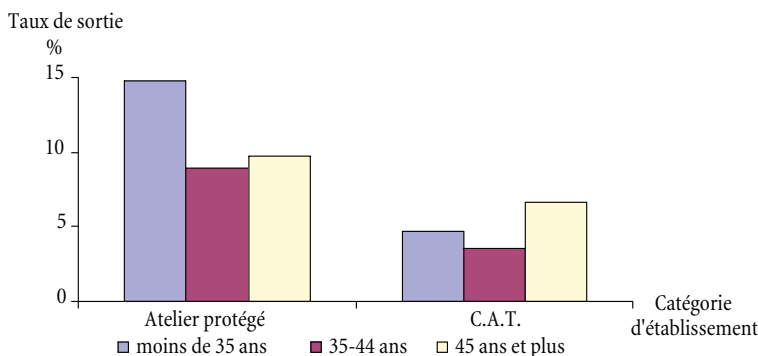
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais – ES 2001

## Plus de 100 adultes handicapés vieillissants ont quitté les structures de travail protégé durant l'année 2001

Au cours de l'année 2001, 482 personnes ont quitté un établissement de travail protégé, dont un quart avaient 45 ans ou plus. 36 sorties s'expliquent par le décès des personnes, la grande majorité ayant 45 ans et plus. Au sein de cette dernière population, 88% des personnes décédées sont des hommes contre 13% des femmes.

Le taux de sortie global s'élève à 5%. Il se situe à 12% pour l'atelier protégé et à 4% pour le CAT. Cela signifie que, par rapport aux effectifs accueillis, les sorties sont plus fréquentes en atelier protégé qu'en CAT, en partie parce que les personnes y demeurent moins longtemps.

Taux de sortie en 2001 par âge dans les établissements de travail protégé



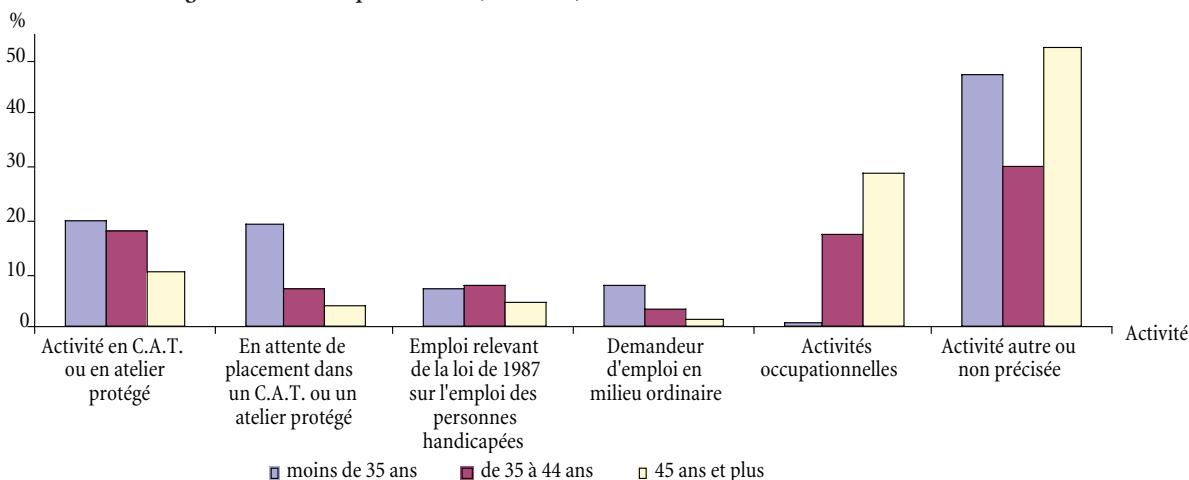
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

## Après leur sortie d'un établissement de travail protégé, un quart des personnes handicapées vieillissantes ont une activité occupationnelle...

Après leur sortie, peu de personnes handicapées vieillissantes travaillent en milieu protégé : 10% exercent une activité en CAT ou en atelier protégé, alors que quasiment 20% des moins de 35 ans sont dans ce cas. Globalement, elles sont moins nombreuses que les plus jeunes à rechercher ou avoir trouvé une activité professionnelle : seulement 5% ont un emploi relevant de la loi de 1987 sur le travail des personnes handicapées et 5% sont en attente d'une place en milieu protégé ou demandeurs d'emploi.

Elles sont par contre plus souvent concernées par des activités occupationnelles : 28% des adultes de 45 ans et plus ont ce type d'activité, tandis qu'aucun moins de 35 ans n'est dans ce cas. L'activité après la sortie n'a cependant pas été précisée pour près de la moitié des adultes ayant quitté un établissement de travail protégé.

Répartition des adultes handicapés sortis d'un établissement de travail protégé en 2001 selon leur âge et leur activité après la sortie (hors décès)



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - ES 2001

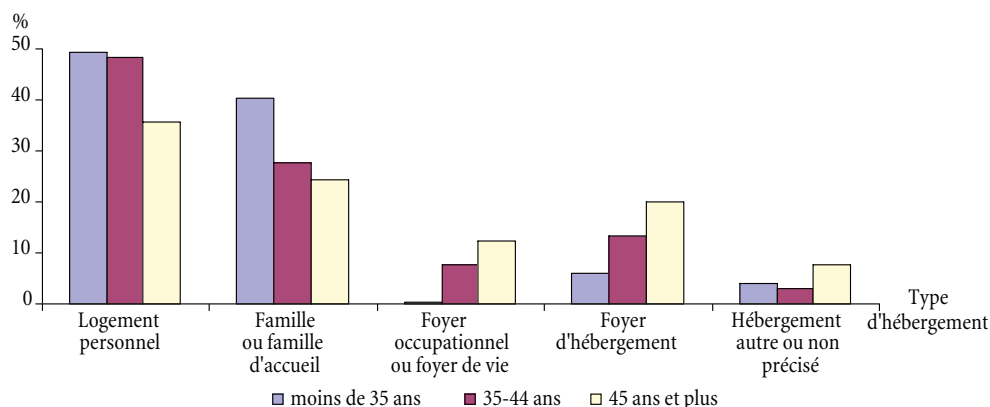
## ... et un tiers sont hébergées en établissement médico-social

Sur 5 personnes vieillissantes à avoir quitté un travail en milieu protégé, 3 vivent hors des institutions médico-sociales après leur sortie : 36% disposent d'un logement personnel et 24% sont hébergées au sein de leur famille ou en famille d'accueil. Ces deux situations sont ainsi beaucoup moins fréquentes chez cette population que chez les plus jeunes : 49% des adultes de moins de 35 ans

qui sont sortis d'un établissement de travail protégé ont un logement personnel et 40% sont logés au sein de leur famille.

Par contre, par rapport aux adultes plus jeunes, les personnes vieillissantes sont plus souvent hébergées après leur sortie dans un foyer d'hébergement ou un foyer occupationnel : respectivement 20% et 12% sont dans ce cas.

Répartition des adultes handicapés sortis d'un établissement de travail protégé en 2001 selon leur âge et leur hébergement après la sortie (hors décès)



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais – ES 2001

### La source

L'enquête **Etablissements Sociaux (ES)** a été lancée pour la première fois en 1982. Reconduite en 1983, elle est devenue ensuite bisannuelle jusqu'en 1997. Elle a de nouveau été réalisée en 2001. Ce sont les résultats de cette édition qui sont présentés dans cette étude.

Cette enquête exhaustive est effectuée par voie postale auprès de l'ensemble des établissements et services sociaux chargés du suivi des enfants et adultes handicapés.

## Définitions

### Les catégories d'établissement

- Les **foyers de vie** ou **foyers occupationnels** pour personnes handicapées accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle.
- Les **foyers d'hébergement** pour travailleurs handicapés assurent l'hébergement et l'entretien le soir et le week-end des travailleurs handicapés qui exercent une activité pendant la journée en centres d'aide par le travail (CAT), en ateliers protégés ou en milieu ordinaire.
- Les **foyers à double tarification (FDT)** – dorénavant nommés **foyers d'accueil médicalisé** – ont vocation à accueillir des personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Leur dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel, leur fait obligation de recourir à l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence et nécessite une surveillance médicale et des soins constants.
- Les **maisons d'accueil spécialisées (MAS)** reçoivent des adultes handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.
- Les **centres d'aide par le travail (CAT)** -dorénavant nommés **établissements et services d'aide par le travail** - ont une double vocation - mise au travail et soutien médico-social - pour des personnes handicapées dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de celle

d'un travailleur "valide". Ils sont financés par l'aide sociale de l'Etat.

- Les **ateliers protégés - désormais dénommés entreprises adaptées** - sont de réelles unités de production qui emploient des personnes handicapées sur décision de la Cotorep et dont la capacité de travail est au moins égale à un tiers de la capacité d'un travailleur "valide" effectuant les mêmes tâches.

### Taux de sortie

Le taux de sortie est le rapport entre l'effectif des personnes qui sont sorties des établissements au cours de l'année 2001 et l'effectif des personnes hébergées au 31 décembre 2001. Ce taux permet de relativiser l'importance des sorties par rapport au nombre de personnes prises en charge.

#### Pour en savoir plus :

- Vieillesse et dépendance : La prise en charge des personnes âgées dans le Nord-Pas-de-Calais - Drass Nord-Pas-de-Calais - Dossier à paraître.
- La prise en charge des adultes handicapés dans le Nord-Pas-de-Calais - Drass Nord-Pas-de-Calais - Lettre thématique n°12, octobre 2005.

Ce numéro a été réalisé par le Service Études et Statistiques : Christophe Thomas-Dargent.

1 Formations aux professions de santé relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

2 Formations aux professions sociales relevant du ministère de l'emploi et de la solidarité

3 Développement des ressources médicales dans la région Nord Pas-de-Calais

4 L'activité des caisses d'allocations familiales de la région Nord Pas-de-Calais en 2000

5 Les toxicomanes pris en charge par le système sanitaire et social en 2000 en Nord Pas-de-Calais

6 La protection sociale dans la région Nord Pas-de-Calais

7 Schéma départemental en faveur de l'enfance et de l'adolescence handicapées du Pas-de-Calais en marche

8 Enfance et Handicap dans la région Nord Pas-de-Calais

9 Contraceptifs d'urgence, stérilisation et interruptions volontaires de grossesse dans le Nord Pas-de-Calais

10 Profils et consommations d'alcool chez les patients hospitalisés un jour donné

11 Hopital et Nutrition dans la région Nord/Pas de Calais

12 La prise en charge des handicapés dans le Nord Pas-de-Calais

13 Les services de soins infirmiers à domicile dans la région Nord Pas-de-Calais en 2002

14 Le personnel des établissements et services pour personnes handicapées dans la région Nord Pas-de-Calais

15 Nos comportements alimentaires et pratiques sportives : le fruit d'un mode de vie et de représentations corporelles

16 L'hébergement en établissement des personnes âgées dans le Nord-Pas-de-Calais.

17 Profils des personnes handicapées vieillissantes prises en charge dans les établissements médico-sociaux et les structures de travail protégé du Nord-Pas-de-Calais